

OBJET : PROGRAMME EAU POTABLE 1981.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les opérations suivantes portées au Programme EAU POTABLE de l'Année 1981.

A - SAINT-DENIS - ZONE BASSE

... LIAISON PUIIS ZEC - STATION DE BELLEPIERRE
(Tronçon 1 et 3)

- Amélioration du refoulement sur la MONTAGNE.

B - MOUFIA - BOIS DE NEFLES

- Extension au Chemin LEVENEUR

C - MONTAGNE 8ème

- Extension au Chemin HAUTOBOIS
- Renforcement du réseau de distribution à partir du réservoir "LES ALIZES"
- Extension GRANDE RAVINE
- Extension Ravine INFANTE
- Extension TERRE ROUGE

D - MONTAGNE 16ème

- Renforcement du Captage BRAS PITON
- Renforcement du réseau au droit de l'ECOLE ST-BERNARD
- Extension en contrebas de la MAIRIE ANNEXE DE SAINT-BERNARD

E - BELLEPIERRE

- Extension près du lotissement CHAPUISET-LEMERLE
- Extension près du réservoir COUDERC
- Renforcement de la canalisation Chemin Iris BEGUE

M. HOARAU lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Toutefois, ce programme complémentaire pour 1981 est constitué d'une assez forte partie d'extensions diverses rendues nécessaires par le programme de branchements que s'est donné la Municipalité pour les années à venir."

M. DUPUIS - Quel est le nombre de branchements en attente et non satisfaits à ce jour ?

LE MAIRE - Votre question est mal posée. Il n'y a pas de branchements en attente. Il est certain que beaucoup de gens n'ont pas encore de l'eau courante chez eux, et nous nous efforçons actuellement de leur en fournir grâce à des travaux de branchements.

La majeure partie de la population a ses besoins satisfaits. C'est très variable d'une année sur l'autre. Pour cette année, nous avons fait un effort particulier en allant au-devant des besoins de la population, sans attendre la demande. Evidemment, la participation communale à ces travaux de branchements ou d'extensions est très importante.

Dr GERARD - Je voudrais savoir à quoi correspond l'extension d'eau du lotissement Chapuiset Lemerle ?

M. FOURNEL - C'est pour alimenter les lotissements qui se trouvent au-dessus de Chapuiset Lemerle.

LE MAIRE - Je rappelle que tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant a été proposé par le conseil des adjoints.

Je pense que c'est pour mieux situer le coin qu'on a mis "chapuiset lemerle", mais en aucun cas ce n'est pour lui. Certains endroits ne possèdent pas de nom, ni de lieudit, et pour les mieux situer, nous nous basons sur une propriété communale ou privée.

M. DE BALBINE - Quelle est la répartition de l'enveloppe financière par secteur

<u>LE MAIRE</u> - Pour la zone basse	1 600 000 F
- Boid de Nèfles	70 000
- Montagne . chemin Hautbois	370 000
. les Alizés	400 000
. Grande Ravine	50 000
. Ravine Infante	50 000
. Terre rouge	50 000

- Montagne 16e	100 000 F
	30 000
	49 000
- Bellepierre	40 000
	21 000
	30 000
- Bretagne	150 000
	<hr/>
Soit un TOTAL de	<u>3 030 250 F</u>

Il ne s'agit là, bien entendu, que des coûts approximatifs. Il est évident que si l'enveloppe déterminée pour un secteur est supérieure au coût définitif des travaux, la différence sera reportée sur les autres secteurs et vice-versa.

x

ADOPTE A L'UNANIMITE

UV - St-Denis le 10 Août 1981
 P/le Préfet,
 Le Secrétaire Général
 Signé: Didier Culpitaut
 Valeur Copie certifiée conforme,
 P/le Préfet
 de chef de Bureau délégué,
 signé: Jacques Lacoste